

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

Le 7 mars 2016 à 19 heures 30 en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code générale des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRENS.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Présents : Mmes LACHIZE Sandrine, LABRY Odile, MEHL Mireille, Aurélie CORTINOVIS, SUSPENE Catherine, Mrs PAITA Jean-Marc, BECOT Joël, ARMAND Dominique, Bernard HAISMANN, MASUREL Jordane, GENS Marcel, GIORDANO Alfred, BIGOT Yannick.

Absents représentés : Mme Lydia BIGOT a donné pouvoir à MR Yannick BIGOT

Absents excusés : Mme Virginie VAUTARET

Mme Sandrine LACHIZE est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal :

Prend connaissance des comptes administratifs 2015 et des résultats de clôture suivants

Budget général : **351 073.32 €**

Budget eau : **20 622.42 €**

Budget assainissement : **166 428.73 €**

Décide l'affectation de ces résultats pour chaque budget

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

Décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges proposée par la Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône-Alpes (CROPPP) et animée par la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et la Communauté de communes Bugéy Sud et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Décide d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires et donne mandat au président du centre de gestion de l'AIN pour qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels ; conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires et informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

Prend connaissance de l'état d'avancement du dossier de construction d'un bâtiment regroupant la mairie et la bibliothèque : signature de l'acte notarié relatif à l'achat du terrain, désignation d'un architecte, décide d'inscrire au budget primitif 2016 le projet de construction d'un bâtiment regroupant la mairie et la bibliothèque, sollicite l'aide de l'état au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et charge le maire de constituer le dossier à déposer et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires.

Autorise le Maire à signer la demande de permis de construire relative à la construction d'un bâtiment regroupant la mairie et la bibliothèque et toutes les pièces nécessaires.

Prend connaissance des conclusions de la rencontre avec Mr GARCIA, responsable du service ADS concernant le dépôt d'une déclaration préalable pour la régularisation de l'un des dossiers de la laiterie.

Prend connaissance des membres composant la commission jeunesse et sports : Catherine SUSPENE, Virginie VAUTARET, Dominique ARMAND, Aurélie CORTINOVIS, Jordane MASUREL.

Prend connaissance de la rencontre en mairie pour la création d'une équipe de football avec la commune de Peyrieu.

Le Maire,
Jean-Marc PAITA